Envoyé en préfecture le 08/03/2023 Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le







ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°2023-004 Séance du 22 février 2023

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Noël LACROIX, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY, Annie BONNIVARD, Romain CUGNET. <u>Absents excusés</u>: José ACEBEDO-CANDIL donne procuration à Annie BONNIVARD, Philippe BOST donne procuration à Martine MARTY, Roberto SAILIS, Philippe GIRARD donne procuration à Abdelhamid BELHADDAD, Stéphane ROBIN donne procuration à Romain CUGNET, Natacha DURIEUX.

Absents non excusés: Isabelle BIETRIX, Jean Christophe WALLEZ.

<u>Secrétaire de séance</u>: Romain CUGNET <u>Date de Convocation</u>: 16 février 2023

Membres en exercice: 18 Présents: 10 Votants: 11

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président présente le compte administratif pour l'année 2022 se soldant comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat	709 291,05 €
Recettes	4 136 171,73 €
Dépenses	3 426 880,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	480 423,67 €
Recettes	288 105,21 €
Résultat	- 192 318,46 €

Après lecture et commentaires, le Président et ordonnateur du Syndicat Gérard BORDON quitte la séance pour le vote. Sous la présidence de Jean-Claude Chappellaz, vice-président, et après mise au vote, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 tel qu'il est établi. Monsieur le Président, reprend la séance à l'issue du vote et remercie le conseil pour sa confiance.

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 11.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Président Gérard BORDON

ARC ENERGIES MAURIENNE

Le PRESIDENT GERARD BORDON